**DOSSIER N° 1**

**Les démarches pour adopter en Colombie**



Ce dossier s’adresse à ceux qui s’interrogent sur l’adoption en Colombie. Vous trouverez ci-joint un ensemble d'informations générales qui vous aideront utilement dans votre projet d'adoption d'un enfant colombien. Pour les étapes ultérieures, une fois votre agrément obtenu, nous tenons à votre disposition d'autres documents :

* Dossier 2 : Comment constituer le dossier de demande d'adoption en Colombie
* Dossier 3 : Le voyage : informations sur les procédures en Colombie lorsqu’un enfant vous sera proposé
* Dossier 4 : les démarches à effectuer dès votre retour).

L'APAEC est une association de parents adoptifs qui se propose, entre autres objectifs, d'aider dans leurs démarches les candidats à l'adoption en Colombie.

Précisons toutefois que l'APAEC n'est pas un organisme autorisé qui confie des enfants en adoption et qu'elle n'a aucun pouvoir pour accélérer les dossiers, ni en France, ni en Colombie.

Nous avons essayé, en rédigeant ces pages, de répondre aux nombreuses questions que vous pouvez vous poser sur les démarches pour adopter en Colombie. Sans doute ne sommes-nous pas exhaustifs et sans doute aurez-vous besoin de nous recontacter.

Rejoignez-nous aussi sur notre forum (http://fr.groups.yahoo.com/group/AdoptionColombie) où vous pourrez poser des questions, trouver des réponses sur la FAQ (Foire Aux Questions), recevoir des renseignements et échanger des idées.

**L’APAEC étant une association loi 1901 qui ne fonctionne sans aucune subvention, ses moyens sont très restreints. Nous nous permettons de vous joindre un formulaire d’adhésion qui vous permettra d'être avisés par mail de toutes les manifestations que nous organisons, d'être informés des dernières informations importantes que nous avons pu recueillir en Colombie ou ailleurs et de lire dans notre LETTRE DE L'APAEC des témoignages, des conseils et des analyses sur tout ce qui concerne l'adoption en Colombie et la vie de l’association.**

Un dernier mot pour vous dire que l'aventure dans laquelle vous voulez vous lancer est exaltante mais que **l’attente sera longue**, les délais actuels avoisinants avec les 5 ans une fois le dossier accepté par l’ICBF. D’autre part, la Colombie a instauré un **moratoire** renouvelé depuis plusieurs années qui proscrit l’adoption d’enfants de moins de 6 ans par des non-Colombiens, sauf en cas de fratrie ou de handicap, Votre itinéraire sera probablement ponctué de découragement, d'exaspération et d'impatience que nous essaierons de vous aider à gérer, mais sachez que la ténacité et l'optimisme sont très souvent récompensés. D'autres qui, avant vous, ont fait et refait ces démarches peuvent en témoigner.

Nous vous souhaitons bon courage. Soyez assurés que vous nous trouverez toujours à vos côtés le long de ce chemin.

**I - QU’ EST - CE QUE L’A.P.A.E.C. ?**

Fondée en 1981 en réponse à un programme télévisuel donnant une image faussée de l'adoption en Colombie, l'Association des Parents Et Adoptés en Colombie (ex-Association des Parents Adoptifs d'Enfants Colombiens) est une association loi 1901 dont le but est la défense des intérêts des enfants adoptés en Colombie et de leurs familles. Elle compte aujourd'hui quelque 700 familles adhérentes (parents adoptifs ou candidats à l'adoption) et près de 300 sympathisants. Tous les dirigeants de cette association sont entièrement bénévoles.

Depuis l’an 2000, l'adhésion à l'APAEC est de 36 € par an et par famille adoptante et 18 € par adopté majeur indépendant. Cette somme permet de mettre en place une véritable chaîne de solidarité entre ses membres. Elle couvre les frais de fonctionnement (informatique, courriers, photocopies, etc.) et l'édition d'un journal, « La Lettre de l'APAEC », une fenêtre ouverte sur l'adoption en Colombie.

**Les buts de l'APAEC sont multiples :**

**VEILLER**

**Veiller** à ce que l’image de l’adoption dans le public ne soit pas déforméeet **surveiller** la justesse des informations sur l'adoption en Colombie (et, dans la mesure de ses possibilités, sur le pays lui-même) transmises par les médias.

**Se mobiliser** à chaque fois que nécessaire pour la défense de cette adoption internationale (ratification de la Convention de La Haye, 1998, ou circulaire Guigou, 1999, par exemple, actions diverses au sein du Mouvement pour l'Adoption sans Frontières).

**PARTICIPER**

**Etre présents** dans le mouvement national et international de l'adoption : Convention de La Haye et sa ratification, Création de l’AFA, liens étroits avec d’autres associations de parents adoptifs dont le Mouvement pour l'Adoption sans Frontières (MASF), dont l’APAEC est membre fondateur, Enfance et Familles d’Adoption, contacts avec les médias (articles de journaux, participation à des émissions de radio ou de télévision).

**Entretenir** des relations privilégiées, suivies et constructives avec les autorités compétentes, les institutions, les associations, les œuvres colombiennes et françaises concernées par l'adoption (Ambassades, Consulats, A.F.A., M.A.I., I.C.B.F., Ministères des Affaires Étrangères, Ministères des Affaires Sociales, etc.).

**INFORMER**

**Informer** les candidats à l'adoption en Colombie, à partir des témoignages de ses adhérents ayant récemment adopté mais aussi grâce à des contacts directs avec l'Ambassade de Colombie à Paris ou de France à Bogotá, l'I.C.B.F. colombien, les œuvres privées en Colombie, la Mission pour l'Adoption Internationale de Paris, etc., de même qu’avec son réseau de correspondants en Colombie

**Mettre en place** des permanences téléphoniques et diffuser des dossiers d'informations sur l'ensemble des procédures avant, pendant et après l'adoption.

**Créer et entretenir** un réseau de délégués dans toute la France, pour être au plus près des besoins et offrir une écoute proche, ainsi qu’un forum, « Adoption Colombie », avec modérateurs.

**Expliquer** aux partenaires colombiens les procédures légales françaises et les attentes des postulants et les **rassurer** sur le devenir des enfants qu’ils ont confiés à des parents français.

**FORMER**

**Assurer la formation** de ses membres et de ses cadres par des sessions spécialisées sur l’adoption en Colombie ainsi que sur les modifications régulières du droit et des procédures en France. Mises en places depuis bientôt quinze ans, les réunions thématiques annuelles de l’APAEC permettent de **procurer** les connaissances relatives aux institutions des deux pays à toutes les personnes intéressées.

**REUNIR**

**Organiser** des espaces de fête (pique-niques régionaux et nationaux, anniversaires, etc..) et de réflexion (groupes de parole, conférences, etc.) à l'intention de ses membres et de leurs enfants, de même qu’à toute personne intéressée.

**Mettre sur pied** des réunions d'information sur l'adoption en Colombie, destinées aux postulants (témoignages de parents, réponses aux questions sur les réalités du pays et les procédures).

**Participer** à des manifestations franco-colombiennes (fête nationale colombienne chaque année en juillet à Paris, Transat Le Havre-Carthagène, Fêtes des mères colombiennes, concerts, colloques, etc.).

**AIDER**

**Soutenir** financièrement et matériellement, dans la mesure des moyens de l’association, des œuvres ou institutions colombiennes afin qu'elles continuent à accueillir des enfants, adoptables ou non (achat de matériel, envoi de vêtements, dons, etc..).

**Apporter sa solidarité** lors d’évènements douloureux qui touchent le pays d’origine ou d’accueil des enfants : par exemple, tremblement de terre de la zone caféière (Armenia – Pereira) en 1999 ou l'état d'urgence après les inondations meurtrières de 2010, création d'une bibliothèque-ludothèque pour les enfants non scolarisés d’un quartier (Sosiego) d'une banlieue défavorisée de Bogotá, financement de matériel médical pour le traitement d’enfants porteurs de becs-de-lièvre, soutien d’une association de rescolarisation d’enfants des rues de Cali, dotation pour garderie et aide alimentaire à Bogotá et Pasto entre autres, participation à l’achat d’un dispensaire à Barrancabermeja, dons en matériel à des ICBF régionaux, achat de matériels scolaires pour diverses structures, de fournitures culturelles (instruments de musique), de matériel spécifique pour enfants handicapés, , parrainages thérapeutiques, etc.

**L'APAEC est une association autonome :** Elle ne vit que grâce aux cotisations de ses membres, aux bénéfices réalisés lors de manifestations (tombolas, pique-niques, soirées, etc.) et aux dons des bienfaiteurs désirant apporter leur soutien.

**L'APAEC n'est pas un organisme autorisé pour l’adoption (OAA) :** Elle n’est pas autoriséeà engager et/ou suivre les procédures d'adoption, mais a pour vocation d’informer ses adhérents et participer à la réflexion sur l'adoption.

L’APAEC propose un **site Internet** à l’adresse suivante : <http://www.apaec.org>

un **forum de discussion** : pour les familles adoptives et les candidats à l’adoption en Colombie.

<http://fr.groups.yahoo.com/group/AdoptionColombie>

**et un site Facebook pour les enfants, adolescents et adultes adoptés** : <https://www.facebook.com/groups/1007880589601765/>

Toutes ces activités ont incité le gouvernement colombien à élever l’APAEC, en la personne de son Président, au grade d’officier de l’Ordre National du Mérite en 2003, légitimation et reconnaissance de l’association par le pays d’origine de ses enfants.

En 2009, l’APAEC a été reconnue d’utilité publique par les autorités françaises et, à ce titre, envoie à ses cotisants et donateurs des reçus en vue de déduction fiscale.

**II – QUE VOUS APPORTE L’APAEC**

1. **Dans un premier temps, ce dossier n° 1** que vous avez entre les mains, ainsi qu’un accompagnement continu sous forme de témoignages et d’informations (en contactant nos permanences téléphoniques et/ou nos délégués dont la liste figure ci-après) ainsi qu’un forum : http://fr.groups.yahoo.com/group/AdoptionColombie
2. **Par le biais de votre adhésion,** la Lettre de l’APAEC et des invitations à toutes les manifestations que nous organisons.
3. **Dès votre choix fait de constituer votre dossier pour la Colombie,** nous vous enverrons sur simple demande le dossier n° 2 contenant :
* Tous les renseignements pour vous aider à constituer le dossier que vous réclame l’œuvre colombienne ou l’ICBF (Instituto Colombiano de Bienestar Familiar)
* Notre traduction française du formulaire de la “Solicitud de Adopción” de l’ICBF ainsi que des conseils pratiques pour élaborer votre dossier.
* Une bibliographie non exhaustive sur la Colombie.

4. **Quand viendra l'heure de partir, l'APAEC vous confiera le dossier n° 3 et les fiches-villes appropriées**, donnant en fonction de votre destination en Colombie :

* Une liste de lieux d’hébergement mise à jour,
* Une liste d’avocats exerçant dans la ville où vous adoptez,
* La liste des démarches que vous aurez à effectuer sur place,
* Des conseils de fraîche date sur ce qui concerne la ville, l’œuvre et les éventuelles formalités,
* Des coordonnées de familles venant de rentrer de la ville où vous vous rendez et acceptant d'être sollicitées,
* Un questionnaire qui nous permet de garder en permanence nos dossiers à jour.

 **L’A.P.A.E.C une association qui vit**

**Son Conseil d’Administration se réunit** selon nécessité, au moins 8 fois par an

**Des délégués et référents thématiques** sont mis en place

**Elle organise chaque année** :

\* Un débat concernant l’adoption avec des invités de renom au cours de son Assemblée Générale

\* Des rencontres quand l’occasion se présente

\* Des manifestations de tous types (festives, ludiques, informatives, etc…)

**Elle rassemble** **régulièrement** ses adhérents, sympathisants et amis pour des fêtes qui ont pour but d'aider financièrement les œuvres ou associations colombiennes.

**Enfin, elle édite un journal** "LA LETTRE DE L'APAEC", qui se veut un lien entre les adhérents mais aussi un moyen de vous renseigner sur toutes les questions touchant à l'adoption internationale.

**III – L’ADOPTION EN COLOMBIE**

**LES ENFANTS ADOPTABLES**

Tous les enfants confiés en adoption par l'Institut Colombien de Bienestar Familiar (ICBF) ou les œuvres privées de Colombie (IAPA) sont des enfants légalement déclarés abandonnés (jugement d’abandon ou consentement éclairé du tuteur légal). Ils ne quitteront le territoire colombien qu'avec un jugement d'adoption plénière en faveur des parents qui viennent les chercher.

Les enfants colombiens ne sont pas tous, et de loin, de type européen. En effet, le long des côtes (Carthagène, Buenaventura, etc.) et à Cali, les enfants sont plutôt noirs. Au sud-est du pays, ils sont de type indien. Pour les deux tiers, ils sont, comme la population colombienne dans son ensemble, un superbe métissage de ces trois ethnies dominantes.

L’ICBF ne confie plus actuellement à l’adoption internationale d’enfants de 0-7 ans. Sur le site ICBF. L’évolution de l’adoption en Colombie montre que l’adoption nationale est en hausse, à l’inverse de l’adoption internationale. Il existe un décalage culturel : en France, la notion d’adoption recouvre essentiellement un enfant le plus jeune possible. Sur le terrain, la réalité est maintenant différente.

**Les demandes pour un enfant unique ou une fratrie de 2 enfants de moins de 8 ans ont été suspendues par l’ICBF depuis 2013, par des moratoires répétés tous les 2 ans. Cette suspension ne concerne pas les fratries de 3 enfants dont l’un au moins serait âgé de moins de 7 ans ou les enfants présentant des retards physiques ou mentaux.**



L’ICBF est très regardant quant au contenu des enquêtes psychosociales contenues dans les dossiers. Les demandes de compléments d’enquêtes sont très nombreuses, même quand des compléments ont déjà été faits en amont suite à une demande de l’AFA.au moment du PMR.

Un très grand nombre d'enfants sont abandonnés à tous âges avec un passé plus ou moins mouvementé et plus ou moins douloureux mais leur intégration se déroule, dans la plupart des cas, sans difficulté majeure après une période d'adaptation réciproque. En règle générale, les enfants sont bien préparés à l’adoption.

**A noter :** Les responsables de l'ICBF et des œuvres d'adoption ont souvent du mal à satisfaire les demandes trop fermées des postulants à l'adoption (ex : "un enfant de type européen"). La préférence est donc donnée aux candidatures les plus ouvertes, mais il est important au moment où vous remplirez la "Solicitud de Adopción" de faire part de vos réticences (âge, type, handicap, etc.) correspondant à vos limites.

**LES INSTITUTS OU OEUVRES QUI CONFIENT DES ENFANTS**

L'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF) est l'équivalent de notre ASE. Il a son centre administratif national à Bogotá et des centres régionaux dans les différentes provinces du pays. Il joue également le rôle d’Autorité Centrale, selon la définition de la Convention de La Haye sur la coopération en matière d’adoption internationale du 29 mai 1993. **Si vous décidez de vous adresser à l'ICBF**, **votre demande doit être adressée, par l’intermédiaire de l’AFA (Agence Française de l’Adoption), à l'ICBF National à Bogotá** qui assure la gestion administrative des dossiers puis les dirige vers ses centres régionaux, chargés de confier les enfants qui leur sont remis. Si vous vous adressez à une œuvre privée colombienne qui accepte les démarches individuelles, votre dossier devra également transiter par l’AFA.

L'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar étant un Institut National, il gère un nombre considérable d'enfants de tous âges à confier, mais aussi un nombre considérable de demandes. Toutes les autres adresses sont celles d’œuvres privées. Elles sont toutes autorisées par l’Autorité Centrale colombienne et travaillent sous délégation de l’ICBF.

**ATTENTION :** Certaines œuvres ne confient des enfants que par l'intermédiaire d’organismes français autorisés pour l’adoption.

**VOTRE DEMANDE**

La Convention de la Haye stipule que le dossier complet doit être exclusivement transmis par l’Autorité Centrale du pays d’accueil (en l’occurrence l’AFA ou l’OAA français qui a reçu délégation de l’Autorité Centrale). Toutefois, pour les œuvres colombiennes (IAPAS) acceptant des candidatures individuelles, il est recommandé d'envoyer directement une lettre de motivation, sans passer par l’AFA. Une éventuelle réponse positive constituera ainsi un point de départ pour les démarches finales auprès de cet organisme.

**ATTENTION** : Les autorités colombiennes exigent que les candidats à l’adoption fassent le choix entre une candidature via l’ICBF et une candidature via une œuvre privée (IAPAS). L’AFA ne pourra donc envoyer qu’un seul dossier. Si après avoir envoyé un dossier à l’ICBF, les candidats optent pour une œuvre privée, l’AFA demandera le retour du dossier ICBF.

* + **L'ICBF (Instituto Colombiano de Bienestar Familiar)**

Les lignes techniques de l’ICBF donnent le contenu attendu des enquêtes psychologiques et sociales à joindre au dossier. Nous avons réalisé une traduction de ces documents, que vous trouverez ici et que nous vous conseillons de lire très attentivement car il est tout à fait possible que votre profil de futurs parents ne corresponde pas aux attentes de l'ICBF. La procédure repose sur le **principe de l'Auto-Sélection**, qui consiste à évaluer soi-même sa conformitéaux critères présentés. Si vous ne répondez pas à ces critères, vous prenez le risque d'être refusés. Mais il existe un peu de souplesse : motivez fortement votre demande. Il est évident qu'un trop grand écart entre les souhaits de l'ICBF et les vôtres risquent de faire refuser votre demande, et par conséquent de vous faire dépenser une somme d'argent pour rien (environ 500 euros). Le non - respect de ces critères entraîne une demande systématique de complément d’informations auprès des services de l’ASE qui ont émis ces documents voire un rejet du dossier par l’ICBF Vérifiez donc bien la teneur de ces deux rapports avant de les envoyer.

**Peuvent adopter en Colombie**

L’ICBF a édicté des règles qui peuvent néanmoins être parfois appliquées avec une certaine souplesse. L'âge des postulants (au moment de l’instruction de la demande) constitue également un facteur fondamental pour l'attribution d'un enfant.

L’âge des postulants est pris en compte à la mise sur liste d’attente

**Les conjoints mariés :**

Enfant unique --- > 8 ans et plus

Fratrie de 2 --- > Age de l’ainé 8 ans et plus

Fratrie de 3 --- > pas de restriction

**Les célibataires, veufs/veuves ou divorcé(e)s :**

Enfant unique --- > 9 ans et plus

Fratrie de 2 --- > Age de l’ainé 9 ans et plus

Fratrie de 3 --- > pas de restriction

Pour les demandes concernant un enfant à particularités physiques ou mentales, l’ICBF n’impose pas de conditions d’âge.



**Lorsque vous êtes déjà parent d'un enfant et que vous souhaitez en accueillir un second plus jeune, l'ICBF tient compte de l'âge de votre aîné.**

Dès que vous aurez votre agrément ou pour le moins la date de la commission, contactez l’APAEC ou un délégué afin que nous puissions vous envoyer le dossier n° 2, dans lequel vous trouverez toutes les informations concernant la constitution de votre dossier pour la Colombie

* + **Les œuvres privées (IAPAS)**

Vous pouvez, pour multiplier vos chances, écrire à toutes les œuvres acceptant les candidatures libres. Il est préférable que cette lettre soit écrite en espagnol ; elle n'a toutefois pas besoin d'être traduite par un traducteur agréé.

Certaines œuvres demandent que l'on remplisse une "Solicitud" avant de faire leur sélection. Ce document devra être rempli en espagnol.

**L'ACCEPTATION DE VOTRE DEMANDE**

Dans les semaines ou les mois qui suivent (délai variable selon les institutions et selon la période), l'institution vous confirmera que votre demande est acceptée et que vous êtes sur la liste d'attente.

Quand vous apprendrez qu'un enfant vous est confié et que vous pouvez penser au départ, contactez l’APAEC nous vous enverrons le dossier N° 3 et la fiche-ville correspondante, actualisés en permanence, qui vous proposeront des lieux d'hébergement, des informations sur la ville où vous allez, des conseils pour les démarches administratives sur place.

**IV – LE SEJOUR EN COLOMBIE**

Vous devez prévoir un séjour d’une durée moyenne de 5 à 6 semaines. Le séjour est long car le jugement d’adoption plénière est prononcé en Colombie. Vous ne pourrez quitter la Colombie qu’en possession de ce jugement d'adoption plénière, d'une nouvelle fiche d'état civil de l'enfant, de son passeport et du visa d’entrée en France.

Les passeports colombiens serons établis au format électronique (biométrique) en général à Bogotá. Il faudra compter un **délai maximum de 8 jours** pour l’émission d’un passeport dont la demande devra été faite sur le territoire Colombien.

L'enfant vous est confié dès votre arrivée par l'ICBF régional ou par l’IAPA. La présence des deux conjoints est indispensable pour la remise de l'enfant et certaines démarches les premiers jours (variables selon les institutions). Au bout d'une dizaine de jours, l'un des deux conjoints peut en principe repartir s'il le doit (après avoir effectué un certain nombre de formalités pour procuration, à définir avec l'avocat).

**V – LE BUDGET**

Ce budget type demande à être sans cesse réactualisé mais a pour but de vous donner un ordre de grandeur.

* **Avion**

Les adoptants peuvent bénéficier de billets adoptants en voyageant sur AIR France. Ces billets adoptants rendent plus souples les conditions de voyage : 2x23 kg de bagages par personne et 12 kg maxi en cabine, modification de la date du retour : 1ère modification gratuite, 2ème modification 120 euros, à condition de trouver des places au même tarif sur le vol désiré. S’il n’y a pas de place dans la même catégorie, Air France fera un réajustement tarifaire.

Les cartes Fréquence Plus sont compatibles et les billets se règlent et s'obtiennent via Internet.

Rappelons toutefois que les vols Iberia ou Avianca via Madrid ou Lufthansa via Francfort sont moins chers, mais pour ceux qui désirent voler sur Air France (seul vol direct entre Paris et Bogotá à l’heure actuelle), nous recommandons une agence où vos interlocuteurs connaissent les tarifs particuliers qui vous sont proposés, ce qui n'est pas le cas partout.

Prix approximatif A/R : 1100 € départ de paris / 1300 € départ de province par personne

 900 € pour l’enfant adopté

* **Honoraires d’avocat**

De l’ordre de 1500 et 2000 €. Ces tarifs varient considérablement selon que l'avocat est rattaché à une œuvre ou indépendant, selon qu'il est sur Bogotá ou dans une ville de province et de du contour de sa prestation.

* **Séjour**

Il faut compter 90 à 120 €/jour/famille en pension complète dans des hôtels ou des pensions de bonne classe que nous pouvons vous suggérer à partir de l'expérience d'autres adoptants.

* **Frais administratifs (Colombie)**

Ces frais supplémentaires sont très variables selon les institutions. Ils représentent les frais de traduction pour env. 100 €, auxquels s’ajoutent des frais annexes dont le visa de l'enfant au Consulat (15 €), les apostilles (env. 10 €/documents), les actes de naissance (env. 25 €), le passeport (env. 53 €) et les frais de photocopies, légalisation, etc. . L’ensemble représentant environ 250 € (déc 2019).

**VI – LA DUREE DE PROCEDURE**

En raison d'une recrudescence des demandes, il est raisonnable de prévoir au minimum 4-5 ans entre le jour de votre première lettre à l’AFA et le jour où vous rencontrerez votre enfant. Pour les fratries de trois enfants et les enfants à besoin spécifiques, les délais sont plus courts, quelques mois à peine pouvant séparer la mise sur liste d’attente de l’attribution.

**VII – ICBF**

Organisme public acceptant les candidatures via l’AFA

**INSTITUTO COLOMBIANO DE BIENESTAR FAMILIAR**

Grupo Nacional de Adopciones

Avenida 68 - Calle 64-01 - BOGOTÁ

Apartado Aéreo N° 18116

Tél. : 00 57 1 437 76 30

www.icbf.gov.co

**VIII – IAPAS**

* Organismes privés acceptant les candidatures libres

**CASA DE LA MADRE Y EL NIÑO**

Calle 48 N° 28-30 - BOGOTÁ

Apartado Aéreo n° 75268 Zona 2

Tél. : 00 57 1 268 74 00 ou 00 57 1 268 75 92

[www.la-casa.org](http://www.la-casa.org)

**FUNDACIÓN PARA LA ADOPCIÓN DE LA NIÑEZ ABANDONADA- "F.A.N.A."**

Carrera 96 N° 156B –10/

18 Suba - BOGOTÁ

Apartado Aéreo N° 051023

Tél. : 00 57 1 680 60 00 ou 681 50 37 ou 680 56 11 6

www.fundacionfana.org

**FUNDACIÓN AYUDA A LA INFANCIA HOGAR BAMBI CHIQUITINES**

Calle 22 N° 126-54

Avenida El Banco Pance Valle - CALI

Apartado Aéreo 034516

 Tél. : 00 57 2 555 14 85

[www.hogaresbambi.org/cali](http://www.hogaresbambi.org/cali%20)

Email : bambichiquitines.direccion@gmail.com

* Organismes privés acceptant les candidatures par l’intermédiaire d’un O.A.A. en France

**CASITA DE NICOLAS**

Carrera 50 n° 65-23 - MEDELLIN

Código Postal 050012

Tél. : 00 57 4 322 21 24

[www.lacasitanicolas.org](http://www.lacasitanicolas.org)

**LOS NIÑOS DE AYUDAME**

Calle 128 N° 8-53 - BOGOTÁ

Apartado Aéreo n° 102697

Tél. : 00 57 1 258 33 90 ou 57 1 216 05 38

[www.asociacionayudame.com](http://www.asociacionayudame.com)

Mail : coordinaciongeneral@asociacionayudame.org

* **CENTRO DE REHABILITACIÓN PARA LA ADOPCIÓN DE LA NIÑEZ ABANDONADA " CRAN "**
Transversal 77 # 162-06 BOGOTÁ, D.C

Código Postal 111156.
Tél. : 00 57 1 475 76 47 ou 475 76 49 ou 466 03 57

[www.cran.org](http://www.cran.org)

* **FUNDACIÓN LOS PISINGOS**
Avenida 7 # 158-41
BOGOTÁ, D.C.
CUNDINAMARCA
Tél. : (571) 670 86 86 Ext. 114, 112

www.lospisingos.com

**Nota** : Apartado Aéreo signifie Boîte Postale. Envoyez le courrier à l’A.A. (sans indiquer l’adresse de la rue).

**IX – O.A.A. POUR LA COLOMBIE**

OAA =Organisme Autorisé pour l’Adoption.

En raison de la situation de l’adoption en Colombie, certaines de ces OAA ont décidé de ne plus prendre de candidatures. Vérifiez si ces OAA sont agréés dans votre département avant de les contacter

**Arc en Ciel**

La Fourquerie - 49370 VILLEMOISAN

Tél : 02.41.39.26.42 – Fax 02.41.39.48.00.

paul.scottodiporfirio@wanadoo.fr

Président : M. Paul SCOTTO DI PORFIRIO

**Diaphanie**

11 rue de Coulmier - 75014 Paris

Fax : 01.42.18.06.90

assodiaphanie@wanadoo.fr

Présidente : Mme Sophie BOULLIER

**La Famille Adoptive Française**

90 rue de Paris - 92100 BOULOGNE

Tél : 01.48.25.61.86 - Fax 01.46.04.11.87

contact@afaf.org

www.afaf.org

Président : M. Charles Edouard DE PONTALBA

**Œuvre de l’Adoption - Les tout-petits Comité de Bordeaux**

80, bd Georges Pompidou - 33000 BORDEAUX

Tél : 05.56.91.98.34

Fax : 05.57.95.93.46

cofabordeauxotp@hotmail.fr

Présidente : Mme Hélène FRANCOU

**Œuvre de l’Adoption - Comité de Lyon**

24 avenue Félix Faure - 69007 LYON

Tél : 04.78.58.48.35

Fax : 04.78.58.49.98

philmontel@aol.com

Mme Anne MONTEL

**Renaître**

Siège social : 12, avenue Bertrand Barrère - 65000 TARBES

Secrétariat : 8 rue des platanes - 65690 - BARBAZAN-DEBAT

Tél : 05.62.33.98.36

Fax : 05.62.33.98.71

oaarenaitre.josianebuille@orange.fr

http://www.adoption-renaitre.fr

Présidente : Mme Josiane BUILLE

**X – LE RESEAU APAEC**









**XI – PERMANENCES TELEPHONIQUES**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
| Nathalie JACQUEMONT |  |  | Ap. 20h00 | Ap. 20h00 |  |
| Aline MORIAU | Ap. 20h00 | Ap. 20h00 | Ap. 20h00 | Ap. 20h00 | Ap. 20h00 |
| Julien et Yannick DEMAZIERES-PELLETIER | Ap. 20h00 | Ap. 20h00 | Ap. 20h00 | Ap. 20h00 | Ap. 20h00 |
| Frédérique JAY-EYDOUX |  |  |  |  | De 18h30 à 20h30 |
| Corinne SOINNE | De 21h00 à 22h30 |  |  |  |  |
| Sonia ARONDEL | De 10h00 à 20h00 | De 10h00 à 20h00 | De 10h00 à 20h00 | De 10h00 à 20h00 | De 10h00 à 20h00 |

**Coordonnées téléphoniques :**

Nathalie JACQUEMONT 09.64.40.00.63

Aline MORIAU 06.70.72.46.37

Julien et Yannick DEMAZIERES-PELLETIER 06.07.27.49.51

Frédérique JAY-EYDOUX 06.47.35.00.32

Corinne SOINNE 04.76.55.08.90

Sonia ARONDEL 06.61.94.97.80

**XII – ANNEXES**

Traduction par l’APAEC de la ligne technique de l’ICBF relative au contenu des enquêtes psychosociales ((janvier 2008)

**MODELE DE RAPPORT D’ENQUETE PSYCHOLOGIQUE**

L’enquête psychologique est l’outil par lequel nous pouvons établir la capacité mentale des postulants à l’adoption, enquête pour laquelle il est nécessaire de tenir au moins compte des aspects suivants dans l’élaboration du rapport :

**Identification des postulants :**

1. Nom :

Prénom :

 Date et lieu de naissance :

 Carte d’identité :

 Profession/occupation :

 Société de rattachement :

1. Nom :

Prénom :

 Date et lieu de naissance :

 Carte d’identité

 Profession/occupation :

 Société de rattachement :

 Adresse d’habitation : Quartier :

 Ville : Téléphone :

* **Caractéristiques de personnalité de chaque postulant :**

Niveau émotionnel, affectif, opinion sur soi-même, image de soi, traits de tempérament, capacité de contrôle de soi, sécurité, tolérance, activités, talents, introversion, extraversion, ressources et faiblesses personnelles. Pour la présentation du rapport, il n’est pas nécessaire de joindre les épreuves utilisées, mais de faire référence à celles-ci ainsi qu’aux résultats obtenus lors de leur analyse. Cette information sera utile au moment où on étudiera quelle famille correspond le mieux aux besoins et aux caractéristiques de l’enfant.

* **Adaptation du couple:**

Ressources du couple, expression des affects, communication, résolution des conflits, niveaux de satisfaction et d’insatisfaction dans la relation, entre autres éléments.

* **Identification, traitement et élaboration des vécus dans l’étude de la vie de chaque demandeur** :

Capacité de résilience, élaboration de vécus négatifs, affrontement à la souffrance, aides et développement des capacités de dépassement, moments significatifs et projections.

* **Conduite par rapport à la perte** :

Capacité de résilience face à des pertes significatives spécialement le deuil de l’infertilité et son vécu, l’acceptation des multiples sentiments qui sont engendrés et leurs effets sur l’estime de soi, la confiance en soi, la relation de couple et l’adaptation sociale. Dans les situations dans lesquelles

existe un antécédent de problème de fertilité et que le couple ait eu recours à la procréation médicalement assistée, il est demandé de faire ressortir l’étape du processus médical, car celui-ci engendre une usure physique et émotionnelle, raison pour laquelle il sera préférable qu’il ait pris fin et que l’adoption naisse du désir mûri et pensé du couple de former une famille en acceptant la filiation adoptive.

* **Motivations pour adopter :**

Est requise l’exploration des raisons poussant chacun des postulants et le couple, à former une famille par l’adoption. Il est important d’identifier la motivation principale de chacun et du couple, en plus des autres motivations, par ordre d’importance. Comment la vie individuelle et de couple sans enfants est imaginée.

* **Attentes par rapport à l’enfant** :

Rapprochement et acceptation à partir de l’imaginaire de l’enfant biologique jusqu’à la réalité de la filiation adoptive. On explorera les attentes des postulants par rapport à l’enfant comme : sexe, couleur de peau, état de santé, entre autres. Ce qui précède afin d’effectuer un rapprochement entre l’enfant idéal et l’enfant réel à partir des caractéristiques du couple et des critères techniques de l’ICBF.

* **Aspects caractéristiques des modèles éducatifs et relationnels qui orienteront la relation parents enfants**:

Il est important d’établir les modèles et les pratiques d’éducation qui seront utilisés avec l’enfant, lesquels doivent être évalués avec les postulants afin de chercher à ce qu’ils soient adéquats et socialement acceptés. Pour cela, on devra reprendre, le cas échéant, des expériences d’éducation des enfants du couple. L’évaluation de l’éducation des postulants est également valable pour identifier les aspects de celle-ci qu’ils apprécient et n’apprécient pas. D’autre part, il est nécessaire d’aborder l’organisation familiale et le temps dédié à l’enfant, pour définir lequel du couple partagera davantage d’activités avec l’enfant et assumera davantage sa prise en charge et son éducation. Ceci sera important au moment de définir l’âge de l’enfant (présélection des parents) lorsque ceux-ci appartiennent à une catégorie d’âge différente, étant donné que l’âge de l’enfant sera déterminé par la relation avec la personne qui sera davantage en contact quotidien avec lui.

* **Attitude par rapport à l’histoire de l’enfant et sa famille biologique**:

Il est important de comprendre que les parents biologiques occuperont toujours une place dans la vie de l’enfant et par conséquent dans la famille. Pour comprendre les circonstances qui peuvent entourer l’enfant après l’adoption, on devra identifier les circonstances pouvant amener un enfant à être déclaré adoptable, les causes amenant les parents à donner leurs enfants en adoption ou les privant de l’autorité parentale, les sentiments de ces parents face à cette situation, les antécédents des parents biologiques, les craintes par rapport aux parents biologiques, l’évaluation de l’histoire de l’enfant en tant qu’élément important de son identité.

* **Etablissement des liens :**

Lorsqu’on suppose qu’il existe une relation entre l’adoption et le postulant, en plus de ce qui précède, on évaluera le degré du affectif et on établira si l’adoption répond à l’intérêt supérieur de l’enfant.

* **Avis psychologique par rapport à la capacité mentale et morale :**

Comme résultat de son enquête, le professionnel chargé de l’enquête psychologique, devra établir si la famille remplit les conditions de capacité mentale et morale requises. En outre, le professionnel pourra recommander le nombre d’enfants, l’âge (identifier l’âge de l’enfant à l’intérieur de la tranche d’âges) ou justifier la variation si celui-ci correspond à l’intérêt supérieur de l’enfant.

* **Nom et signature de la personne qui élabore le rapport, sa profession et la date du rapport.**

**MODELE DE RAPPORT D’ENQUETE SOCIALE**

L’enquête sociale nous permet d’établir l’aptitude sociale de la famille et le contexte de vie dans lequel l’enfant évoluera avec sa famille par rapport à laquelle l’information devra être obtenue au moyen d’entretiens avec les postulants de manière individuelle et en couple, avec la famille élargie, de visites au domicile, de vérifications des références personnelles relatives à la famille, d’analyse de des schémas « ecomapa » (\*schéma des relations avec l’environnement) et «genograma » (\*schéma des relations intra-familiales), qui contribuent parmi d’autres techniques à les visualiser dans leur réseau familial et social. Le professionnel se situera non seulement comme celui qui évalue une situation concrète mais comme celui qui permet la réflexion des postulants afin que ceux-ci puissent évaluer et comprendre ce que l’adoption implique ainsi que ses capacités, forces et limites pour assumer cette réalité.

En élaborant le rapport il sera important d’inscrire l’information obtenue par l’enquête qui devra développer au moins les aspects suivants :

### Identification des personnes faisant partie de la famille :

Prénom :

Nom :

Date et lieu de naissance : Age :

Carte d’identité :

Profession /occupation :

Société de rattachement :

Adresse de l’habitation : Quartier :

Ville : Téléphone : Adresse électronique :

* **Joindre le schéma « génograma» :** qui permet de visualiser l’intensité des relations intra-familiales et l’existence du réseau familial.
* **Joindre le schéma  « ecomapa » :** qui permet de visualiser l’intensité des relations avec l’environnement, son réseau social : familles amies, entre autres.
* **Histoire personnelle, éducation et vie familiale de chaque postulant.**

Permet de déterminer quel a été le cadre de référence éducatif et affectif des postulants, d’identifier les forces et les faiblesses au cours de l’enfance et de l’adolescence, les relations intra-familiales dans la famille d’origine, les règles, punitions, expressions d’affection, utilisation du temps libre, communication **,** exercice de l’autorité, privations, valeurs, principes, habitudes, évaluation des modèles d’éducation reçue, sentiments d’acceptation ou de rejet par l’éducation reçue ; cursus d’études, histoire du travail, histoire des unions antérieures, cause de séparation ou de divorce et leçons apprises. L’aspect culturel et le niveau d’études de la famille postulante doit s’évaluer selon le critère des caractéristiques du lieu d’origine et de résidence des postulants. En cas d’antécédents de santé ou handicap des postulants, on recherchera leur influence sur la dynamique familiale, le budget et l’éducation de l’enfant.

* **Dynamique de la relation de couple :**

On cherchera à établir la stabilité et l’harmonie de la relation au moyen de la conjugaison des indicateurs tels que : temps de vie commune, identification des rôles et satisfaction par rapport à l’exercice de ceux-ci, communication, cohésion et adaptation mutuelle, affectivité réciproque, prise de décisions, autonomie, valeurs (de cohabitation telles que respect, tolérance, solidarité, équité), capacités à la résolution pacifique des conflits, maniement adéquat des pressions, flexibilité et capacité d’adaptation aux changements, entre autres.

* **Connaissance et préparation des enfants présents dans la famille :**

Les enfants présents dans la famille devront être rencontrés pour évaluer leur connaissance, perception et préparation par rapport au projet et en fonction de leur âge ils devront prendre part à la décision relative au projet. Il est important que les enfants sachent comment l’arrivée d’un autre enfant transforme la dynamique familiale.

* **Connaissance, préparation et soutien de la famille élargie :**

Du fait que l’enfant inter-agit, apprend et se développe dans ce milieu il est important d’avoir la certitude que la famille l’accueillera et l’intégrera comme membre, qu’elle soutiendra les parents au cas où ce serait nécessaire pour sa socialisation et éducation et qu’en cas de décès subi ou accidentel des parents, elle l’accueillera et le protégera en sa qualité de parent, en acceptant les caractéristiques ethniques de l’enfant.

* **Intégration au réseau social :**

Relations de voisinage et avec des familles amies du fait que l’enfant inter-agit avec ses pairs. Identification des ressources institutionnelles, éducatives, communautaires et culturelles facilitant l’intégration et le développement intégral de l’enfant et apportant de l’aide aux parents au cas où ils en auraient besoin. Déterminer l’acceptation des caractéristiques ethniques de l’enfant dans l’environnement, spécialement pour les demandes à l’étranger qui acceptent des enfants de toute ethnie. Les rapports devront inclure au moins des références écrites ou des témoignages de personnes connaissant les postulants et pouvant attester de leurs aptitudes et attitudes relatives au développement de leur rôle de parents adoptifs.

* **Motivations à l’adoption :**

Qu’elles soient cohérentes avec les besoins de l’enfant, que prime le désir de satisfaire les besoins d’affection, de bien-être, et de famille pour un enfant qui n’en a pas et le désir d’être parents, d’établir un lien affectif, social et légal dans lequel il est entendu qu’existent des droits et des devoirs réciproques.

Il devra être prouvé par ceux qui souhaitent adopter que l’adoption n’est pas recherchée comme une solution aux problèmes de fertilité, de solitude, pour sauver la relation de couple, par conditionnement social et familial, pour le seul intérêt de donner un petit frère à l’enfant qu’ils ont déjà, pour des sentiments inspirés par la peine, la pitié par rapport à l’enfant c’est à dire pour des raisons humanitaires ou religieuses, pour améliorer exclusivement la situation économique d’un enfant, pour répondre à la pression sociale d’un enfant et toutes les solutions allant à contre courant de l’intérêt supérieur de l’enfant et basées uniquement sur l’intérêt des postulants.

* **Les modèles d’éducation qui orientent la relation parents enfant:**

Etablir les expériences d’éducation des postulants par rapport aux enfants s’il y en a, ceux de la famille et des amis ; l’évaluation qu’ils font de cette éducation, les aspects positifs qu’ils gardent, les aspects négatifs qu’ils rejettent ; l’établissement des modèles d’éducation qu’ils utiliseront avec leur enfant qui seront adéquats et socialement acceptés. Identifier de même quelle est l’organisation familiale, le temps consacré aux enfants, s’ils en ont, et de l’enfant qui va arriver, qui s’en occupera durant leurs absences, qui dirigera le processus éducatif. Ces aspects seront en outre importants au moment de définir l’âge de l’enfant (pré-sélection) quand les postulants ont des âges situés dans des tranches différentes, auquel cas l’âge sera établi par rapport à la personne qui sera le plus en contact quotidien avec l’enfant.

Quand on désire adopter un enfant avec qui existe déjà une relation de vie commune, il est important d’évaluer les modes d’éducation qui s’exercent dans l’intention d’établir que l’enfant a des droits.

* **Conditions du logement et conditions économiques :**

Etablir les rentrées et les sorties habituelles, la provenance et la stabilité des rentrées; les crédits et hypothèques, économies et placements, biens, crises économiques importantes, causes, résolution de difficultés, élaboration du budget familial pour recevoir le nouveau membre; ce qui précède dans l’intention que l’enfant puisse trouver satisfaction à ses besoins matériels dans des conditions dignes et que son arrivée n’engendre pas de crise financière.

Le logement devra se trouver dans des conditions d’hygiène, de lumière et d’aération, de disponibilité d’espaces proportionnels au nombre de personnes faisant partie de la famille, espace destiné à l’enfant, disponibilité des services publics. Infrastructure physique solide et sûre. Pour vérifier les revenus on demandera des attestations établies par l’organisme de travail dans lesquelles figurera le poste, le temps de service et le salaire actuel, en cas de travail indépendant, il faudra présenter l’attestation d’un expert-comptable ou la copie de la dernière déclaration de revenu.

**Celle-ci devra avoir une date de délivrance inférieure à six (6) mois au moment de l’établissement de la demande.**

Les conditions financières seront évaluées en tenant compte du contexte spécifique de l’endroit de résidence de la famille. Cela signifie que sans privilégier les conditions financières, cet aspect est seulement un des indicateurs intégrateurs pour sélectionner les familles adoptantes.

* **Parcours, prise de décision pour l’adoption et sa préparation :**

Il est important de connaître la procédure suivie par les postulants, depuis combien de temps ils ont pris leur décision, qui a participé à la prise de décision, le temps et le type de préparation. Dans les situations dans lesquelles il existe comme antécédents des problèmes de procréation, il sera nécessaire d’établir s’il y a eu un parcours médical et s’il est terminé, parce que celui-ci engendre une usure physique et émotionnelle, raison pour laquelle il sera préférable qu’il ait pris fin et qu’il ait été élaboré par le couple.

* **Établissement de liens :**

En cas de supposition de l’existence d’une relation entre l’adopté et le postulant, en plus de ce qui précède, on évaluera le degré et le lien affectif et si l’adoption répond à l’intérêt supérieur de l’enfant.

* **Avis sur l’enquête sociale :**

Lequel devra établir si la famille remplit les conditions de capacité sociale et morale. En plus, le professionnel pourra suggérer l’âge, le sexe, l’ethnie de l’enfant et justifier des variations par rapport aux lignes directrices.

* **Nom et signature de la personne qui élabore, sa profession et la date du rapport.**

****

 Le schéma « écomapa » est un instrument très utile pour représenter graphiquement les relations d’une famille et/ou de ses membres avec l’environnement. Il permet de visualiser rapidement les relations du système familial avec d’autres systèmes, mais surtout les appuis sur lesquels la famille compte ou ne compte pas. Il y a trois catégories de vecteurs (traits). Un gros pour représenter la connexion forte, importante et positive. Un autre, discontinu pour représenter les connections faibles, et un troisième, trait continu coupé par de petites lignes obliques successives pour des situations de relation tendue et conflictuelle. Tout au long de chaque trait on peut dessiner des flèches dans l’une ou l’autre direction pour indiquer la direction, intérêt, énergie, etc, des ressources. Ces traits doivent mettre en liaison chaque système externe, avec le cercle qui représente la famille (central) et avec chacun des membres de celle-ci représentés par des cercles plus petits à l’intérieur du cercle central.

La construction de ce schéma « ecomapa » peut être faite directement par l’enquêteur social ou avec la participation de la famille.

**XIII – BIBLIOGRAPHIE**

**LIVRES SUR L’ADOPTION**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ADLER (Jacqueline) | **L’adoption vécue** | Seuil (1978) |
| AUDONARD (Marie-Jo) | **S'il te plaît, emmène-moi chez toi** | Document Fixot |
| AZOULAY (M) DAMIENS (M) | **Comment adopter un enfant** | Nathan - Enfants magazine 1992 |
| BERGER (Maurice) | **L'enfant et la souffrance de la séparation** | Dunod |
| BONNET (Catherine) | **Geste d’amour - accouchement sous X** | Odile Jacob (1996) |
| BONNET (Catherine) | **Les enfant du secret** | Odile Jacob (1992) |
| BRAGANCE (Anne) | **Annibal (ou l'adoption d'un petit frère)** | Robert Laffont (1991) |
| CAMDESSUS (Brigitte) | **L'adoption : une aventure familiale** | ESF (1995) |
| CHALON (Simone) | **L'enfance brisée** | Le Pré aux Clercs (1978) |
| CHALON (Simone) | **L'enfance retrouvée** | Le Pré aux Clercs (1992) |
| DELFIEU de GRAVELAINE (J) | **Paroles d’adoptés** | Robert Laffont |
| DOLTO (F) RAPOPORT (D) | **Enfants en souffrance** | Stock / Pernoud |
| DUFOUR (Josette) | **Adopte moi quand même** | Fayard (1991) |
| GALAINENA (Mirentchu) | **L’adoption voyage au bout d’un désir** | La Découverte (1998) |
| GALIN (Dagmar) | **Des enfants tombés du ciel** *(adoption de 3 enfants de Bogotá )* | Amitiés Diffusion Hatier |
| Gore (Claire) | **Enfants délaissés, adoptions tardives en France et en Europe** | ESF (2001) |
| GRANGE (Dominique) | **Je t’ai trouvé au bout du monde** | L. de Poche -Stock (1987) |
| GRANGE (Dominique) | **Victor, l'enfant qui refusait d'être adopté** | Stock/L. Pernoud (1993) |
| GUTTON (Jean-Pierre) | **Histoire de l'adoption en France** | Publisud (1993) |
| HUSER (France) | **Aurélia (adoption d'une petite indienne)** | Seuil/Point Roman |
| LAFOND (Florence) | **L'adoption** | Les Essentiels Milan (1999) |
| MARINOPOULOS (Sophie) | **De l'une à l'autre : de la grossesse à l'adoption** | Hommes et Perspectives (1997) |
| MARINOPOULOS (Sophie), Sellenet (Catherine) et VALLEE (Françoise) | **Moïse, Œdipe, Superman…de l’abandon à l’adoption**  | Fayard (2003) |
| MATTEI (Jean-François) | **Enfants d'ici, enfants d'ailleurs** | La Documentation française (1995) |
| MONTEL GIROD (Anne) | **Itinéraire d'un amour** | Filipacchi (1992) |
| MONLEON (Jean-Vital de) | **Naître ici, grandir là-bas : l’adoption internationale** | Belin (2003) |
| NOUVEL-ROUSSELOT (Colette) | **L'adoption à fleur de peau** *(2 adoptions en Colombie)* | Olbia (2000) |
| OLIVIER (Camille) | **Adopter un enfant** | Calmann Lévy (1990) |
| OZOUX-TEFFAINE (Ombline) | **L’adoption tardive : entre deux vies** | Stock (1987) |
| PEYRET (Janice) | **Guide de l’adoption** | Marabout (2002) |
| PLESSIS du RAUSSAS (C ) | **Au plus petit d’entre les miens** | Fayard |
| REBONDY (Denise) | **D'où je viens, moi ?** *(l'arbre généalogique)* | Retz (1997) |
| ROBERTE (Alberte) | **L’adoption et après ?** | Ergo Pres (1989) |
| ROUJOL-PEREZ (Guylaine) | **Journal d’une adoption en Colombie*****(adoption d’un enfant de 12 ans à Cali)*** | L’Harmattan (2002) |
| RUDE-ANTOINE (Edwige) | **Adopter un enfant à l'étranger** | Odile Jacob (1999) |
| SERVAN-SCHREIBER (Sylvie) | **Les enfants du cœur : 18 histoires d'adoption** | Hachette/carrière (1991) |
| SALVAGE-GEREST (Pascale) | **L'adoption** | Dalloz/Connaissance du droit (1992) |
| SOULE (M) GOLSE (B) | **Origines, identités, destinées** | E.S.F. (1996) |
| WOLINSKI (Maryse)  | **L'adoption d'une autre naissance** | Barrault (1984) |

**Revues sur l’adoption**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AUTREMENT N°96 | **Abandon et adoption, lien du sang, liens d’amour** | Février 1988 |
| CROISSANCE | **Adoption** | 1996 |
| LIEUX DE L’ENFANCE N°1 et N°2 | **Privat, l’adoption** | 1985 |
| LES DROITS DE L'ENFANT DANS L'ADOPTION NATIONALE ET INTERNATIONALE | **Service Social International, Genève** | Nov. 1999 |
| L'ADOPTION, une filiation affective (Supplément) | **Actualités Sociales Hebdomadaires** | 2000 |

Voir également de nombreux rapports et actes de colloque publiés à la Documentation Française

|  |
| --- |
|   **Adhésion 2018** ***Pour recevoir la Lettre de l’APAEC, bénéficier des permanences téléphoniques, de l’écoute post-adoption, des conseils des délégués régionaux, leur demander les dossiers 2 à 4 sur toute la procédure d’adoption en Colombie, les fiches Ville, la fiche Service Militaire, recevoir l’invitation à l’Assemblée générale annuelle, aux manifestations locales, pique-nique, conférences, réunions d’information, pour faire poids dans les bouleversements actuels du paysage de l'adoption en France et participer aux réflexions et actions de l'association dans ce domaine, pour soutenir l’APAEC dans ses actions au profit de l’enfance défavorisée en Colombie.*** |
|  **MEMBRE ACTIF :** **36 € PAR FOYER - MEMBRE BIENFAITEUR** **:** **A PARTIR DE** **50 €** |
|  **NOM :** ............................................................................................................................................................ |
|  **PRENOM M :** …………………………………………………….. **Mme :** ………………………………………………………………… |
|  **ADRESSE :** ................................................................................................................................................... |
|  ........................................................................................................................................................................... |
|  **CODE POSTAL : VILLE** : ............................................................................. |
|  **TEL** **FIXE** : ………………………………………………. **PORTABLE** :...................................................................... |
|  **E-MAIL (en majuscules svp)** : ……………………………………………….................................................................. |
|  **PROFESSION M** : ………………………………………………… **Mme :**………………………………………………………… |
| ⁯ **EN COURS DE PROCEDURE D’ADOPTION EN COLOMBIE**  |
|  Date agrément : ………………………………………… Date liste d’attente : ………………………………………… |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  **ENFANTS: Prénoms** |  **Date de naissance** |  **Date d’adoption (s’il y a lieu)** | **Ville colombienne / Autre pays** |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
| **ACCEPTERIEZ-VOUS DE VOUS IMPLIQUER DANS L’ASSOCIATION** : ⁯ Aide à l’action locale de votre délégué régional ⁯ Participation au Conseil d’AdministrationCompétence professionnelle : ⁯ communication ⁯ contrôle comptable ⁯ animation de groupes de paroles⁯ autres |

|  |
| --- |
| **PREFEREZ-VOUS, DANS L’AVENIR, RECEVOIR LA LETTRE DE L’APAEC**  |
|  **PAR COURRIER ELECTRONIQUE** ⁯ **OU PAR COURRIER PAPIER** ⁯ |

Merci de bien vouloir envoyer votre chèque libellé **à l’ordre de l’APAEC** à :

## Claudine FAUQUE

**216 CHEMIN DES BAS VIGNONS - 91100 CORBEIL ESSONNES** Un reçu vous sera adressé vous permettant de déduire 66% du montant de votre cotisation de celui de votre revenu imposable, conformément aux dispositions fiscales en vigueur. Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux informations.